

QUAND VENIR AU RAM ?

HORAIRES

Temps collectifs

lundi, mardi, jeudi, vendredi

9h30 - 11h30

Temps de permanence

Lundi

13h30 - 17h00

4, rue Kilstett, Janailhac

Mercredi

13h00 - 16h30

4, rue Kilstett, Janailhac

Jeudi

13h30 - 17h00

4, rue Kilstett, Janailhac

Vendredi

13h00 - 16h00

Espace Rousseau, Nexon



santé
famille
retraite
services

R.A.M.

« Les P'tits Bouts du Pays de Nexon »

Responsable : Julie Bierne

4, rue Kilstett

87800 JANAILHAC

06-33-65-85-75

05-19-09-00-14

ram2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Le Relais Assistants Maternels / Parents

est géré par le

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Pays de Nexon - Monts de Châlus

6, Place de l'Eglise

87800 NEXON

05 55 36 07 98

direction.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr



R.A.M.

Relais assistants maternels / parents

L'animatrice du relais est une professionnelle de la petite enfance qui vous accueille dans un espace de rencontre, de prévention, d'information, et d'animation.

Elle accompagne les parents et les assistants maternels, veille au bien être de l'enfant et participe à son éveil

Le R.A.M. est un service public dont la fréquentation est gratuite.



Les Missions du RELAIS ASSISTANTS MATERNELS / PARENTS

Mission d'INFORMATION

Information globale en direction des parents et des professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants.

Mission de PROFESSIONNALISATION

Une contribution affirmée à la professionnalisation des assistants maternels.

Mission d'INTEGRATION

Informations sur le mode d'accueil individuel au domicile parental.

Mission d'OBSERVATOIRE

Développement de la fonction d'observatoire des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

Les temps collectifs

Ils sont ouverts sur inscription aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent pour des temps d'échanges, d'informations et d'animations.

C'est quoi ?

Un moment de partage et d'échanges offert aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent à leur domicile.

Où ?

Dans des locaux aménagés et équipés pour accueillir des jeunes enfants.

Pourquoi / Comment ?

Dans l'objectif de favoriser l'éveil, l'expression, la découverte et la rencontre d'autres enfants.
Contribuer à la socialisation de l'enfant, par des activités collectives ou individuelles proposées sur chaque temps collectif.
Mais également par la possibilité de jouer librement avec les différents jeux mis à la disposition de l'enfant.
Aucune activité n'est imposée.
Le jeu doit rester un plaisir.

Les temps de permanence

(FUTURS) PARENTS

Vous recherchez un assistant maternel?

L'animatrice du R.A.M :

Vous renseignez sur les différents modes d'accueil du jeune enfant

Vous mettez en relation avec des assistants maternels agréés.

Vous informez sur vos droits et obligations en tant qu'employeur (élaboration du contrat de travail, mensualisation du salaire, déclaration URSSAF...).

Vous accompagnez dans vos démarches administratives (bulletin de paye, demande de prestations auprès de la CAF...).

(FUTURS) Assistants Maternels

L'animatrice du R.A.M :

Vous informez sur votre profession (statut, rémunération...)

Vous renseignez sur vos droits et obligations relatifs à l'agrément délivré par le Conseil Départemental.

Vous permettez de rencontrer d'autres assistants maternels et des professionnels de la petite enfance pour échanger sur vos pratiques et votre métier.

Vous proposez des outils et des temps de professionnalisation.

